



Saisir en ligne la Direction Départementale de Protection des Populations (Service en ligne)

Ministère chargé de l'agriculture

Ce formulaire de contact vous permet de formuler votre demande qui est ensuite dirigée vers le service territorial compétent pour vous répondre.

Accéder au
service en ligne ↗

(https://agriculture-portail.6tzen.fr/loc_fr/default/requests/sliddpp)

Vérfifié le 04 octobre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Élevage et vente de chiens et de chats (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33452>)
- Ramener un chien ou un chat de l'étranger : quelles sont les règles ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35788>)
- Un particulier peut-il donner ou vendre des chiens et des chats ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34329>)
- Voyager à l'étranger avec son animal de compagnie (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21374>)